

Fort-de-France, le 15 septembre 2015

NOTE AUX PARENTS

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'élection des SEPT représentants des parents au Conseil d'Administration du Collège Perrinon se déroulera dans l'établissement le **vendredi 9 octobre 2015** de 8h à 15h30.

J'insiste tout particulièrement pour que vous soyez nombreux à voter, montrant ainsi l'intérêt que vous portez à la vie de l'établissement accueillant votre enfant.

Pour vous aider en ce sens, une rencontre à mi-trimestre est prévue le même jour, vendredi 9 octobre de 14h à 16h pour les classes de 6^e et de 3^e.

Chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale et sa nationalité, est électeur, et éligible à ces élections, sauf dans les cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale. Chaque parent ne dispose que d'une seule voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.

En accord avec les associations de parents d'élèves, les déclarations de candidatures, signées des candidats doivent parvenir au secrétariat de direction le **jeudi 24 septembre 2015** à 16h au plus tard.

Chaque liste de candidatures devra comporter, **classés dans un ordre préférentiel**, qui déterminera l'attribution des sièges, les noms et prénoms des candidats sans qu'il soit fait de distinction entre titulaires et suppléants.

Les listes doivent comporter au moins deux noms, et au plus un nombre de candidats égal au double des sièges à pourvoir..

La mise sous pli du matériel de vote se fera le mercredi 30 septembre à partir de 8h. Je sollicite vivement les parents disponibles. ils se rapprocheront du secrétariat ou des associations. Merci par avance !

Le matériel de vote sera remis aux élèves le jeudi 1^{er} octobre.

Il est possible de voter par correspondance ou voie postale **jusqu'à la clôture du scrutin**. Dans ce cas, l'électeur glissera le bulletin choisi (sans rature ni surcharge) dans une enveloppe vierge cachetée et ne portant aucune marque extérieure. Celle-ci sera placée dans une deuxième enveloppe, cachetée elle aussi et portant les inscriptions suivantes :

AU RECTO : Madame le Principal du Collège Perrinon
Boulevard Amilcar CABRAL
Election des Représentants des parents d'élèves
(Scrutin du 9 Octobre 2015)

AU VERSO : Les noms, prénoms, adresse et signature de l'électeur.
Les noms, prénoms et classe de l'enfant (ou des enfants) au titre duquel (ou des quels) le parent vote

Tout pli ne portant pas les mentions ci-dessus sera déclaré nul.

Ce vote sera expédié par voie postale ou plus simplement, déposé au secrétariat du collège par l'enfant ou ses parents. Je demande aux parents votant par correspondance de bien vérifier que l'enfant ait bien remis le courrier au secrétariat dans les délais.

Tous les votes par correspondance devront parvenir au Président du bureau avant la clôture du scrutin.

La Principale

Monique BIRON

